

Programme de formation scientifique dans le
Nord (PFSN)

MANUEL D'INFORMATION
2022-2023

Automne 2021

PRÉFACE

Le but du Programme de formation scientifique dans le Nord (PFSN) est d'encourager et de soutenir les étudiants canadiens des universités et des établissements postsecondaires du Nord, ayant un intérêt dans les études nordiques et à la recherche de thèse conduite dans les régions du Nord, en les aidant à acquérir de l'expérience professionnelle du Nord et de la formation, par l'émission de fonds supplémentaires.

Les universités et établissements postsecondaires du Nord bénéficiant du soutien du Programme de formation scientifique dans le Nord (PFSN) sont encouragés à développer une attention particulière pour la formation en études nordiques, à orienter les étudiants vers les études nordiques et les carrières du Nord, et de favoriser un échange d'informations entre les chercheurs de différentes disciplines ayant un intérêt dans le Nord canadien.

INTRODUCTION

Le Programme de formation scientifique dans le Nord (PFSN) est administré par Savoir polaire Canada (POLAIRE). Il a été créé en 1961 afin d'encourager les universités canadiennes et établissements postsecondaires du Nord à participer à la formation de spécialistes des études nordiques et pour répondre aux besoins nationaux. Ce manuel est divisé en trois sections :

Lignes directrices :

Ces lignes directrices ont été élaborées pour expliquer :

- 1) les objectifs et le fonctionnement du programme ; et,
- 2) les critères spécifiques qui seront utilisés dans l'attribution des fonds du programme.

Guide de l'étudiant :

Cette section a été élaborée afin d'expliquer aux étudiants la façon de procéder pour établir leur rapport de recherche dans le cadre du PFSN ou remplir leur formulaire de demande de financement. Le guide est subdivisé en fonction des formulaires, des sections à remplir et des renseignements à inclure, et il renferme des instructions permettant à l'étudiant de remplir efficacement ses formulaires, en s'assurant qu'il réponde aux lignes directrices. Les étudiants doivent remplir les formulaires électroniques à l'adresse suivante : [Formulaires](#)

Guide du Président :

Ces instructions permettront au Président d'un Comité d'études nordiques de l'institution d'examiner et de vérifier les rapports et les demandes étudiants.

Si vous avez des questions, contactez le Président du Comité d'études nordiques de votre institution, Annexe 1.

Les requêtes administratives concernant le programme doivent être adressées au secrétariat du Programme de formation scientifique dans le Nord :

Email nstp-pfsn@polar-polaire.gc.ca

Internet: <https://www.canada.ca/fr/savoir-polaire/financementchercheurs.html>

L'adresse postale et de messenger est :

Secrétariat du PFSN

Savoir polaire Canada

2e étage, bureau 200

170, avenue Laurier Ouest

Ottawa, Ontario K1P 5V5

Administration du programme

Savoir polaire Canada (POLAIRE) gère et administre le Programme de formation scientifique dans le Nord. Un comité intergouvernemental, composé de spécialistes nommés pour une période de trois ans, se réunit annuellement pour évaluer les demandes et les rapports afin de décider des montants qui seront alloués à chacune des institutions participantes. Ce Comité vérifie aussi si les sommes allouées antérieurement ont été utilisées efficacement et selon les règlements en vigueur. Ce Comité, appelé Comité de sélection du PFSN, reçoit l'appui du Secrétariat de POLAIRE.

Objectif du programme

Le but premier du programme est d'encourager les universités canadiennes et les établissements postsecondaires du Nord dans leur effort d'encadrement pour créer chez les étudiants de deuxième cycle un intérêt à l'égard de la recherche nordique et, ce faisant, permettre à ceux-ci d'acquérir une expérience concrète de la recherche scientifique dans le Nord.

Le programme a pour objectif d'accroître le nombre d'étudiants qui sont spécialisés dans un thème de la recherche nordique qui nécessite l'acquisition d'une expérience des travaux de terrain. Pour atteindre cet objectif, le programme encourage la mise sur pied de centres d'intérêt multidisciplinaires en études nordiques (c'est-à-dire les Comités d'études nordiques) dans les universités canadiennes et établissements postsecondaires, et attribue, par l'entremise de ces institutions, une subvention supplémentaire à la recherche à l'intention des étudiants éligibles afin de subvenir aux coûts élevés inhérents à la poursuite de recherches dans le Nord (frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de transport d'équipement et honoraires pour services d'un interprète).

Lignes directrices

Critères du programme

a) Recherche

Le Comité du PFSN est ouvert aux projets de recherche de toute discipline académique de niveau universitaire. Les projets multidisciplinaires sont acceptés. Étant donné que le Programme vise à accroître le nombre de chercheurs et de spécialistes au fait des problèmes nordiques, les superviseurs et les étudiants doivent veiller à ce que les projets soumis traitent des questions et des problèmes courants relatifs au Nord.

Dans les présentes directives, on entend par « recherches » toutes études savantes et/ou professionnelles ainsi que toutes activités de formation correspondantes qui s'appliquent, conformément aux directives prescrites dans le présent document. Pour les fins du programme, le mot « Nord » correspond à l'étendue du pergélisol et l'abondance de la glace de sol tel qu'indiqué dans la 5^e édition (1978 à 1995) de l'Atlas national du Canada (voir la carte au <http://arcg.is/1vGHyr> et aux sept autres pays circumpolaires (Finlande, Groenland (Danemark), Islande, Norvège, Russie, Suède, et États-Unis - Alaska).

b) Financement / Éligibilité

Les fonds octroyés dans le cadre du PFSN sont destinés uniquement aux projets de recherche décrits dans les formulaires de demande. Ils doivent servir à payer les **coûts excédentaires** associés à la poursuite de recherches dans le Nord (c'est-à-dire les frais de déplacement, les frais d'hébergement, les frais de transport d'équipement et les honoraires pour les services d'un interprète); ces frais sont donc de nature supplémentaire. Par conséquent, ils ne peuvent être employés comme source de financement unique ni comme moyen de subsistance, à l'exception des 4 prix spéciaux au montant de 2500\$(Prix commémoratif Malcolm Ramsay, Prix Robert McGhee, Prix commémoratif George Hobson, Prix commémoratif Éric Dewailly). C'est pourquoi les candidats sont tenus d'indiquer clairement d'autre(s) source(s) de financement sur leur demande de subvention. Il est à noter que si l'allocation quotidienne est laissée à la discrétion des institutions, ces dernières doivent cependant veiller à distribuer les fonds en faisant preuve d'un souci d'économie.

L'étudiant doit être inscrit dans un programme d'études dans une université canadienne ou un établissement postsecondaire, et doit être un citoyen canadien ou un résident permanent.

Le PFSN fournira une année de financement pour la recherche thèse au premier cycle, jusqu'à deux ans de financement pour la recherche thèse au niveau de la maîtrise et jusqu'à trois ans de financement pour la recherche thèse au niveau du doctorat. Les étudiants peuvent demander et obtenir un financement quelle que soit l'année de leurs programmes.

Les étudiants peuvent demander jusqu'à 6 000,00 \$ de financement par année.

Le financement peut pas être utilisé à des fins de dissémination ou de rapport aux collectivités.

Les études post-doctorants et les assistants de recherche (à l'exception des étudiants provenant des établissements postsecondaires du Nord) ne sont pas éligibles. En règle générale, les fonds du PFSN **ne peuvent** servir aux fins suivantes :

- verser un salaire aux étudiants ; payer les frais d'administration généraux d'un institut, d'un programme ou d'un centre d'études nordiques, les coûts liés à un programme de recherche ou de formation, ni fournir un support financier aux membres de facultés ;
- payer les frais administratifs ou indirects liés à la gestion des fonds du PFSN ;
- financer des projets réalisés en dehors du cadre géographique du PFSN (carte);
- financer des projets de recherche ne nécessitant pas un séjour dans le Nord (par ex., fouilles en dépôt d'archives, collecte de données, travail en laboratoire, production de publications, conférences, etc.);
- subventionner des stages sur le terrain ni des travaux pratiques;
- acquérir de l'équipement ;
- payer des honoraires autres que pour les services d'un interprète sur le terrain.

En outre, les étudiants ne peuvent pas bénéficier des fonds du PFSN par l'entremise de plus d'une institution. Enfin, les étudiants ne peuvent bénéficier des fonds du PFSN s'ils sont embauchés ou rémunérés afin d'effectuer leurs travaux sur le terrain. L'assistant à la recherche, les bourses d'études ou autres bourses universitaires ne sont pas considérés comme un emploi ou de la rémunération dans ce contexte.

c) Évaluation des demandes

Le Comité de sélection du PFSN étudie la demande de chaque université/établissement postsecondaire en vertu des critères suivants :

- le respect des lignes directrices du programme ;
- la clarté et la pertinence des renseignements fournis ;
- le bien-fondé des travaux de recherche antérieurs et à venir ;
- l'évaluation des performances passées et des plans de recherche futurs;
- le lien entre les questions et les problèmes courants relatifs au Nord et l'expérience et la formation scientifique acquises par l'étudiant ;
- l'essor des études nordiques et la formation de spécialistes nordiques au sein de l'université ou établissement postsecondaire ;
- le nombre d'étudiants appuyés par le programme de formation l'année précédente et celui proposé pour l'année à venir ;
- l'utilisation efficace des fonds de chaque projet ainsi que la demande dans son entier.

Modalités d'inscription

Chaque année, au début de l'année scolaire, le PFSN fait parvenir un dossier d'inscription au Comité d'études nordiques (officiellement reconnu par le recteur de

l'université ou de l'établissement postsecondaire) des institutions participantes. Le comité fait la promotion du PFSN à son université ou établissement postsecondaire.

Les demandes de subvention doivent être présentées par le président d'un Comité d'études nordiques. Aucune demande faite directement par un particulier n'est acceptée.

Si l'université ou l'établissement postsecondaire qu'il fréquente n'est pas dotée d'un Comité d'études nordiques, l'étudiant peut faire sa demande auprès d'une université participante.

Si un étudiant est inscrit à une université ou un établissement postsecondaire mais effectue les recherches par le truchement d'une autre institution, il doit demander les fonds par l'intermédiaire de l'université ou de l'établissement postsecondaire où il est inscrit.

Processus de demande

Chaque automne, le matériel PFSN suivant (le public visé est en italique) est envoyé au Comité d'études nordiques.

- une lettre d'appel (**Comité d'études nordiques**)
- *Manuel d'information* (**Comité d'études nordiques, étudiants et superviseurs**)

En plus des guides du PFSN, on trouve au nombre des guides de référence maintenant accessibles en ligne :

- Doing Research in the Northwest Territories: A Guide for Researchers - *Institut de recherche Aurora, (cette publication n'est disponible qu'en anglais),*
- Scientific Research Licensing Guidelines and Appendices - *Institut de recherche du Nunavut, (ces publications n'e sont disponibles qu'en anglais)*
- Guidebook on Scientific Research in the Yukon, *(cette publication n'est disponible qu'en anglais),*
- L'État du savoir nordique au Canada – *Savoir polaire Canada.*
- National Inuit Strategy on Research - *Inuit Tapiriit Kanatami (cette publication n'est disponible qu'en anglais)*

Les étudiants doivent compléter le rapport et/ou la demande à l'aide des formulaires appropriés se trouvant sur le web. Une fois rempli, les formulaires doivent être soumis au Comité des études nordiques des universités/établissements postsecondaires en utilisant le système en ligne. L'étudiant doit être conscient que la présentation d'un formulaire incomplet peut entraîner le rejet de sa demande.

Le Comité doit s'assurer que le document suivant est rempli :

- Fiche descriptive de l'institution et du Comité d'études nordiques

La demande est signée par le recteur de l'université ou de l'établissement postsecondaire et envoyée au Secrétariat du PFSN par le biais du compte SMAApply du Président. Le dossier complet de l'université doit être soumis au plus tard le 1^{er} décembre. Tout dossier envoyé après cette date sera refusé. Le Secrétariat du PFSN se réserve également le droit de refuser toute demande qu'il juge incomplète.

Le Secrétariat du PFSN à Savoir polaire Canada, examine tous les dossiers de demande. Des copies du dossier complet de chaque université ou établissement postsecondaire sont distribuées aux membres du Comité de sélection du PFSN en janvier aux fins d'examen. En février, se tiennent deux réunions ; l'une vise à déterminer l'affectation des fonds et l'autre est consacrée aux politiques. C'est au cours de la réunion relative à l'affectation des fonds que les membres du Comité de sélection rendent leur décision concernant le montant de la subvention accordée à chaque université ou établissement postsecondaire. Les membres ne décident pas de la subvention de chaque étudiant, mais ils peuvent examiner chacun des formulaires de rapport de recherche et de demande de subvention et exprimer des remarques à leur sujet. Les membres du Comité de sélection passent en revue la qualité d'une demande envoyée par une institutions dans son ensemble, les projets proposés, étudient le nombre d'étudiants et allouent les fonds en conséquence. C'est également à ce moment que les projets non admissibles sont déterminés.

Peu de temps après la réunion relative à l'affectation des fonds, le Secrétariat informe par courriels les Comités d'études nordiques de la somme globale qui leur sera allouée et des projets qui ne répondent pas aux critères de financement.

Le Comité de sélection du PFSN reconnaît la nécessité de la recherche liée à la saison hivernale¹; c'est pourquoi il encourage et appuie les projets hivernaux. Le Comité demande cependant que le rapport final et les commentaires du superviseur soient envoyés au Secrétariat du PFSN au plus tard le 30 avril. Toutefois, au moment de soumettre leur premier rapport le 1^{er} décembre, les universités et établissements postsecondaires devraient fournir le plus de détails possibles sur leurs projets pour l'hiver, y compris les noms des étudiants et une estimation des coûts et des journées qu'ils passeront sur le terrain ainsi que toute autre information pertinente. Un rapport préliminaire contenant le nom de l'étudiant, un estimé des coûts et du nombre de jours dans le Nord, ainsi que toute autre information pertinente doit être complété en ligne au plus tard le 10 novembre.

Administration des fonds octroyés par le Programme

Les universités et établissements postsecondaires qui soumettent des demandes sont responsables des dépenses des fonds du Programme. Une fois les fonds sont libérés par POLAIRE, le Secrétariat du PFSN et le Comité de gestion n'ont plus aucun rôle dans la distribution de l'argent. Il est entièrement de la responsabilité du Comité d'études nordiques de décider combien d'argent est alloué aux étudiants participants.

Les procédures administratives et comptables doivent être conformes aux normes et pratiques établies par chaque université ou établissement postsecondaire qui reçoivent des fonds du PFSN.

Bien que le Comité du PFSN n'exige pas de la part des universités et établissements postsecondaires des états financiers vérifiés, celles-ci doivent cependant présenter un bilan annuel des dépenses comme le précisent les formulaires qui sont remis avec la demande de subvention chaque année, en décembre.

Les fonds octroyés dans le cadre du PFSN sont destinés uniquement aux projets et aux priorités exposés dans les formulaires de demande. Toutefois, des modifications (autre candidat, réorientation mineure du projet, nouvel emplacement géographique, redistribution des fonds, etc.) étaient apportées aux projets durant l'année, le Comité d'études nordiques est tenu d'en aviser formellement le Comité de sélection du PFSN afin d'obtenir l'approbation et de s'assurer de l'éligibilité du projet.

Résultats de la recherche

Les articles scientifiques, les thèses, les affiches etc., produits à partir de recherches subventionnées par le PFSN, doit être inclus dans le rapport de recherche. Toutes les publications, présentations lors de conférences et tout autre produit de la recherche (par exemple, des vidéos, des blogs, des articles populaires) résultant des travaux soutenus par le PFSN doivent reconnaître l'aide du programme.

Règles d'éthique à respecter dans le cadre du PFSN

Tous les candidats au PFSN doivent se conformer aux règles d'éthique précisées dans Les principes d'éthique pour la conduite de la recherche dans le Nord, qui ont été mises au point par l'Association universitaire canadienne d'études nordiques. Les candidats doivent indiquer par écrit qu'ils respecteront ces règles. Les étudiants doivent également lire le Guide pour la recherche dans les Territoires du Nord-Ouest, de l'Aurora Research Institute, le Guide de la recherche scientifique au Yukon et le guide Scientific Research Licensing, Guidelines and Appendices de l'Institut de recherche du Nunavut, afin d'être certains de détenir les permis et les licences appropriés pour effectuer leur recherche.

En outre, le Comité de sélection du PFSN demande que les universités et établissements postsecondaires vérifient si les étudiants respectent les règles suivantes :

- a) Un engagement significatif avec les collectivités et les personnes qui seront touchées directement par les travaux menés sur le terrain. Ces groupes doivent être avisés à l'avance de l'étude et de ses objectifs et y donner leur accord ;

- b) Un engagement significatif avec les autorités locales, régionales ou territoriales au sujet du projet;
- c) Obtenir tous les permis et/ou licences nécessaires afin d'effectuer des recherches dans le Nord ;
- d) Fournir un rapport ou une présentation pertinent à l'émetteur de chaque permis et / ou licence, une fois la recherche sur le terrain terminée; et
- e) Partagez les résultats avec la collectivité où la recherche a été menée, une fois la recherche terminée.

Cette dernière démarche vise non seulement à respecter les réglementations territoriales, provinciales et/ou d'autres autorités, mais aussi à favoriser la diffusion de l'information entre les chercheurs nordiques et d'assurer une meilleure communication avec les communautés nordiques.

Les chercheurs doivent obtenir l'autorisation des collectivités bien avant d'amorcer les recherches projetées. Ils doivent en outre montrer qu'ils respectent les lignes directrices établies aux termes des ententes de règlement des revendications territoriales actuelles et futures dans le Nord. Différents comités ont été formés pour veiller à ce que les recherches réalisées correspondent aux besoins des collectivités sur le plan culturel. Le processus d'engagement et d'examen établi à cette fin pourra sembler long et lourd, mais c'est un mécanisme nécessaire dans le cadre du processus de délivrance des permis. Nous suggérons aux requérants d'amorcer le processus d'engagement des collectivités au moins quatre mois avant le moment prévu des recherches. C'est au chercheur qu'incombe d'obtenir le consentement des collectivités. Celles-ci peuvent toutefois opposer un refus. Les chercheurs doivent donc être prêts à accepter une telle réponse.

Projets de recherche dans les régions nordiques d'autres pays circumpolaires

Le PFSN examine les demandes de recherche dans les autres pays circumpolaires, tels qu'identifiés par le Conseil de l'Arctique : Alaska (É.-U.), l'Islande, la Finlande, Groenland (Danemark), la Norvège, la Russie et la Suède, considérant ce qui suit :

- La limite générale de recherche admissible en Finlande, la Norvège et la Suède est la limite sud du pergélisol discontinu dans chaque pays.
- Les projets de recherche réalisés n'importe où en Alaska, sauf dans "la guirlande des îles Aléoutiennes", sont admissibles.
- Pour l'Islande, l'éligibilité sera déterminée au cas par cas.
- En Russie, la limite générale est la limite sud du pergélisol discontinu. En outre, la totalité des territoires du Kamchatka, de Magadan et de la République de Sakha (Yakutia) sont considérés comme admissibles. Les régions situées à l'extérieur de la zone du permafrost discontinu mais adjacentes à l'Océan Arctique seront examinées individuellement.

Les projets internationaux doivent démontrer clairement ce qui suit:

- le lien direct doit illustrer comment la recherche à l'étranger proposée bénéficiera l'essor des études nordiques au Canada;
- le lien entre cette recherche à l'étranger et les projets de recherche en cours ou à venir de l'étudiant dans le Nord canadien;
- le soutien financier et logistique offert par le pays hôte;
- la réglementation du pays hôte en matière d'autorisations et de permis.

À noter qu'il faut fournir cette justification chaque fois qu'un étudiant prévoit entreprendre des recherches dans un pays circumpolaire. Ainsi, il faut fournir cette justification même si la recherche représente une continuation de travaux entrepris au cours de l'année précédente.

ORCID

ORCID fournit un identifiant numérique permanent qui vous distingue de tous les autres chercheurs et, par l'intégration dans des tâches clés de la recherche, tels que la soumission d'un manuscrit et d'une subvention, permet de créer automatiquement des liens entre vous et vos activités professionnelles, vous garantissant ainsi que votre travail soit reconnu. Cet identifiant numérique a été ajouté à nos formulaires en ligne. Veuillez vous référer à www.orcid.org pour plus de détails.

Informations de l'étudiant

COMMENT REMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉTUDIANT

Les formulaires sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

[Formulaires](#)

Les formulaires de demande de subvention et de rapport de recherche doivent être soumis à votre Comité d'études nordiques au plus tard le 10 novembre.

Nous avons aussi un page de questions fréquemment demandées disponible en ligne au <https://www.canada.ca/fr/savoir-polaire/financementchercheurs/fq/index.html>

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ÉTUDIANT

Général

Le PFSN fournit un financement supplémentaire aux étudiants universitaires canadiens effectuent des recherches de thèse dans les régions nordiques.

Statut:

Les étudiants récipiendaires d'une subvention du PFSN doivent être citoyens canadiens ou posséder le statut légal de résident permanent au Canada. Les étudiants munis d'un visa d'étudiant, de visiteur ou autre ne sont pas admissibles.

Niveau académique :

L'étudiant doit indiquer le niveau auquel il sera inscrit et l'année scolaire en cours au moment où il effectuera les recherches projetées.

Demande/Rapport de recherche

DISCIPLINE, PROJET, RÔLE DE L'ÉTUDIANT

La discipline :

Indiquez la discipline de la recherche : sciences humaines, sciences de la santé, sciences physiques et sciences biologiques. Les étudiants peuvent choisir deux disciplines si cela s'applique à leur domaine de recherche.

Programme d'études :

Indiquer le programme d'études, dans la liste ci-dessous, dans lequel la recherche tombe. Les étudiants vont maintenant être autorisés à choisir jusqu'à deux disciplines pour leur projet de recherche. Si vous utilisez le terme «autres», s'il vous plaît spécifier le programme d'études.

Sciences humaines	Sciences biologiques	Sciences physiques	Sciences de la santé
Art	Agronomie/Agriculture	Chimie	Connaissances traditionnelles, pratiques traditionnelles
Anthropologie	Biologie	Génie	Toxicomanie
Archéologie	Botanique	Géographie physique	Maladies chroniques
Communication	Sciences de l'environnement/ Écologie	Géologie	Diabète/obésité
Criminologie	Génie forestier	Mathématiques	Épidémiologie
Droit	Gestion des ressources	Océanographie	Tuberculose
Économie	Médecine vétérinaire	Physique	Santé bucco-dentaire
Éducation	Zoologie	Autre (préciser)	Prévention du suicide
Géographie humaine	Autre (préciser)		Santé des femmes (Maternité et reproduction)
Histoire			Services de soins de santé
Linguistique			Aliments sains et nutrition dans le nord
Littérature			Les dimensions sociales de la santé dans le Nord
Musique			Autres (spécifier)
Philosophie			

Psychologie			
Récréologie			
Sciences de l'administration			
Sciences politiques			
Sciences sociales			
Sociologie			
Autre (préciser)			

Titre du projet :

Fournir un titre descriptif pour le projet de recherche.

Brève description du projet :

Demandes

Objectif de la recherche, la méthodologie et l'importance relative à l'étudiant :

L'étudiant, et non le superviseur, doit remplir cette section. L'étudiant doit écrire cette section à la première personne (par exemple, « Je vais ... », "Les objectifs de ma recherche sont ... »).

Fournir de brèves informations et décrire clairement l'objectif de la recherche, de la méthodologie (par exemple, « quoi, où, quand et comment »), l'importance relative à l'étudiant (pourquoi la recherche est importante, comment peut-elle faire avancer le savoir) et indiquer comment la recherche est liée au travail de thèse. Si ceci est un projet débuté au cours d'une année précédente, l'étudiant doit décrire comment leur recherche progresse.

La description du projet ne peut pas être une copie d'un autre projet PFSN. Si plusieurs étudiants avec le même superviseur travaillent sur des projets de recherche similaires, la description du projet pour chaque étudiant doit indiquer ce qui est unique à leur projet. Le comité du PFSN peut rejeter les demandes avec les descriptions de projets de recherche dupliqués.

Rapports de recherche

Brève description du projet

Résumer brièvement le projet de recherche (ceci peut être modifié à partir de la description fournie dans la demande de fonds de l'année précédente).

Progrès à ce jour

Décrire en autant de détails que possible (dans l'espace prévu) les progrès réalisés à ce jour en mettant l'accent sur la façon dont la recherche sur le terrain a été réalisée (c.-à-d. ce qui a été fait, où cela a été fait, comment at-il été fait, s'il y a eu des changements au projet original, et si oui, pourquoi? Quelles sont les modifications ? etc.) prévu ? Si l'étudiant a eu le temps de commencer à synthétiser les données qui ont été recueillies sur le terrain, ils devraient également résumer leurs résultats préliminaires (c.-à-d. Quelles nouvelles informations les résultats fournissent, comment cette nouvelle connaissance aide à l'avancement des connaissances) Si l'étudiant n'a pas encore été en mesure de synthétiser ses données, ils devraient indiquer cela, expliquer pourquoi, et décrire brièvement les prochaines étapes pour l'analyse de leurs données.

Il est entendu que tous les étudiants qui soumettent un rapport de recherche pour un projet en cours et pour lequel ils ont terminé au moins deux saisons de terrain subventionnées par le PFSN, auront des résultats préliminaires à présenter. Si le projet s'étend sur plusieurs années, toutes les informations peuvent être incluses, mais veiller à clarifier les résultats pour l'année du financement.

La description et le résumé des travaux de terrain menée ne doit pas être une copie d'un autre projet PFSN. Si plusieurs étudiants avec le même superviseur travaillent sur des projets de recherche similaires, la description du projet pour chaque étudiant doit indiquer ce qui est unique à leur projet et chaque étudiant doit décrire ce qu'ils ont accompli ainsi qu'indiquer ses propres résultats.

Demande / Rapport

Recherche par mot clé

Fournir des mots-clés qui correspondent le mieux au projet de recherche.

Partenaires de recherche :

Les partenaires de recherche devraient être des professionnels (par exemple, des

professeurs ou collaborateurs scientifiques du gouvernement), des organisations non gouvernementales ou des sociétés, etc., qui participent activement au projet de recherche. Les superviseurs universitaires, les autres étudiants et les techniciens ne sont pas considérés comme des « partenaires », même si elles sont des participants actifs sur le projet. *Emplacement géographique du travail sur le terrain :*

L'étudiant doit préciser l'emplacement géographique de sa recherche sur le terrain en indiquant, si possible, une collectivité ou une localité située à proximité, une chaîne de montagnes, une rivière, un lac, et les coordonnées géographiques (la latitude et la longitude).

DURÉE DU SÉJOUR DANS LE NORD, SUBVENTION DEMANDÉE

Nombre approximatif de jours dans le Nord :

- Notez les dates approximatives de la saison sur le terrain.
- Fournir une brève explication de la durée de leur séjour dans le Nord, quel que soit le nombre de jours (c.-à-d. S'ils seront dans le Nord pendant 6 jours ou 60)
- Une justification sera requise lorsqu'il y a plusieurs voyages

Projet entrepris au cours des années précédentes :

L'étudiant doit également mentionner s'il entreprend un nouveau projet ou s'il poursuit un projet déjà commencé. Dans le cas des projets entrepris au cours d'une année antérieure, l'étudiant doit indiquer s'il a été subventionné par le PFSN.

Soutien total PFSN - Année précédente (s) :

Si l'étudiant a déjà reçu une subvention du PFSN, il doit inscrire le montant obtenu pour chaque niveau académique et année antérieure.

Coût total (Rapport) / Coût prévu (Demande) de la composante du projet de terrain :

Dans le rapport et la demande, l'étudiant doit préciser le coût total prévu de la portion du terrain pour l'année, et non seulement la partie subventionnée par les fonds du PFSN. Le coût total du travail sur le terrain doit tenir compte des frais de déplacement, les frais d'hébergement, les frais pour l'utilisation d'un twin otter et / ou d'une l'hélicoptère, les frais d'interprète, les frais de subsistance et toutes autres dépenses pertinentes.

Demande

Sollicité

Dans cette section de la demande, l'étudiant est tenu de donner le montant sollicité par le biais du PFSN, jusqu'à 6 000 \$.

Coût total estimé

Indiquez les coûts totaux estimés pour le travail de terrain. Un budget détaillé n'a pas à être soumis.

Rapport de recherche

Alloué

Indiquer le soutien total PFSN dépensé ou engagé pour le projet de l'année précédente (par exemple 2500\$).

Demande / Rapport

Autres demandes de fonds ou sources d'aide convoitées :

Compte tenu du caractère supplémentaire de la subvention du PFSN, il est très important que l'étudiant indique ses sources de financement et le montant demandé ou reçu (p. ex., octrois, bourses de financement, subventions). Lorsque que vous indiquez une subvention venant du superviseur ou d'un groupe, s'il vous plaît indiquez la portion s'appliquant à la recherche de l'individu et non la valeur totale de la subvention. La divulgation de ces sources externes permet d'évaluer les efforts déployés par l'étudiant pour obtenir une aide appropriée dans le cadre de son projet de recherche.

Ne pas inscrire les assistanats de recherche ainsi que les bourses ou autres bourses universitaires à moins qu'ils ne soutiennent les dépenses réelles sur le terrain.

RECOMMANDATIONS SUPERVISEUR (Demande)

Le directeur de thèse ou le superviseur de l'étudiant doit remplir cette section. Les recommandations devraient fournir, si possible, un résumé de l'expérience de la recherche antérieure de l'étudiant, décrire comment le travail sur le terrain a trait à la thèse de l'étudiant et sa pertinence pour les questions de recherche dans le Nord, ainsi que décrire la façon dont le travail sur le terrain sera bénéfique pour l'étudiant. Dans le cas d'un projet d'équipe, le superviseur doit fournir des recommandations individuelles pour la part du travail sur le terrain de chaque étudiant. Les recommandations de l'étudiant ne doivent pas être identiques à celles d'un autre étudiant.

COMMENTAIRES DU SUPERVISEUR (Rapport)

Le directeur de thèse ou le superviseur de l'étudiant doit remplir cette section. Les remarques devraient démontrer le côté formateur de la recherche entreprise par l'étudiant sur le terrain à la lumière de la formation antérieure et à venir de l'étudiant, et l'apport de cette recherche aux études nordiques actuelles ou futures et quels bénéfices l'étudiant a tiré du travail effectué sur le terrain. Dans le cadre d'une recherche en équipe, le directeur de thèse ou le superviseur devrait commenter le travail de chaque étudiant. La reproduction de commentaires d'un autre étudiant n'est pas permise.

RÈGLES D'ÉTHIQUE, LICENCE(S) ET/OU PERMIS DE RECHERCHE

L'étudiant doit être au fait des règles d'éthique qui s'appliquent à la recherche et doit indiquer les démarches qu'il a entreprises ou qu'il entreprendra pour obtenir l'assentiment des collectivités locales avant son séjour, et les organismes qu'il a consulté ou consultera en vue de se procurer le(s) permis et/ou licence(s) de recherche requis. L'obtention de permis ou de licence pour effectuer des recherches dans le Nord est une obligation légale pouvant entraîner des sanctions pénales.

La compréhension de ce processus fait partie intégrante de l'expérience que l'étudiant doit acquérir dans le Nord. Cette obligation vise également à ce que les recherches subventionnées par le PFSN s'effectuent dans le plus grand respect des valeurs culturelles des collectivités locales (voir l'annexe 2) tout en assurant la sécurité de l'étudiant sur le terrain et la diffusion du projet de recherche parmi les communautés scientifiques et locales.

SI CETTE SECTION N'EST PAS DÛMENT REMPLIS EN ENTIER PAR L'ÉTUDIANT, LA DEMANDE SERA REJETÉE.

PROJETS DE RECHERCHE DANS LES RÉGIONS NORDIQUES D'AUTRES PAYS CIRCUMPOLAIRES

Dans le cas des étudiants postulant pour entreprendre des recherches dans d'autres pays circumpolaires, l'étudiant doit tenir compte des éléments suivants:

- La frontière générale en Finlande, en Norvège et en Suède est la limite sud du pergélisol discontinu dans chaque pays.
- Les projets de recherche menés dans tout l'Alaska, à l'exception de la «mendicité», et dans toutes les régions du Groenland (Danemark), sont éligibles.
- Pour l'Islande, l'éligibilité sera déterminée au cas par cas.
- En Russie, la limite générale est la limite sud du pergélisol discontinu. En outre, l'ensemble du territoire de l'oblast du Kamtchatka, de l'oblast de Magadan et de la République de Sakha (Yakoutie) est éligible. Les zones situées à l'extérieur de la zone de pergélisol discontinu mais adjacentes à l'océan Arctique seront examinées au cas par cas.

De plus, l'étudiant doit fournir les renseignements suivants sur le formulaire électronique :

- lien de la recherche à l'étranger aux études nordiques au Canada -- un lien direct doit être établie afin d'illustrer comment la recherche à l'étranger proposée bénéficiera les études nordiques au Canada;
- le lien entre cette recherche à l'étranger et les projets de recherche en cours ou à venir de l'étudiant dans le Nord canadien;
- le soutien financier et logistique offert par le pays hôte ; et
- la réglementation du pays hôte en matière d'autorisations et de permis.

LES DEMANDES QUI NE CONTIENNENT PAS TOUS LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES DANS CES QUATRE DOMAINES SERONT REJETÉES.

RÉSULTATS DE RECHERCHES

Les renseignements concernant tous les résultats de recherches qui découlent de travaux de recherche appuyés par le PFSN doivent être indiqués dans cette section. Indiquez les publications de l'année précédente ainsi que toutes celles qui ont découlées du support du PFSN les années précédentes, si elles n'ont pas déjà été soumises.

LISTE DE CONTRÔLE

Avant de soumettre votre rapport de recherche ou de votre demande de fonds, s'il vous plaît vous assurer que vous avez :

- tous les renseignements ont été indiqués dans les espaces prévus à cette fin ;
- **toutes** les sections ont été remplies ;
- vous avez inclus l'information additionnelle nécessaire si vous faites une demande de subvention pour effectuer de la recherche dans un autre pays circumpolaire ou si vous faites une demande à travers un collègue communautaire nordique ;
- vous avez indiqué votre numéro de permis ou de licence ou mentionné les démarches que vous avez entreprises pour vous les procurer ; et
- vous respectez les principes énoncés dans la section sur les principes éthiques.

LES FORMULAIRES QUI NE SONT PAS DÛMENT REMPLIS PEUVENT ENTRAÎNER LE REJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION.

Section du Président

DOSSIER D'INSCRIPTION DES RAPPORTS ET DES DEMANDES

Chaque année, le comité d'études nordiques de chaque université ou établissement postsecondaire reçoit un dossier d'inscription par courriel. Celui-ci comprend :

- une lettre d'appel
- le manuel d'information du PFSN

Veillez noter que la fiche descriptive de l'institution et du Comité des études nordiques, ainsi que les formulaires pour les prix spéciaux se trouvent maintenant sous le compte du Président dans l'application SMaply. Si vous souhaitez nommer une autre personne pour cette tâche, veuillez contacter le NSTP avec le nom et l'adresse courriel de la personne responsable et un compte sera créé pour elle.

Si l'un ou l'autre de ces documents a été omis, le Président du Comité d'études nordiques doit communiquer avec le Secrétariat du PFSN.

Les manuels de référence suivants sont disponibles en version électronique (certains sont disponible en anglais seulement) : [Doing Research in the Northwest Territories: A Guide for Researchers - Aurora Research Institute](#), [Scientific Research Licensing Guidelines and Appendices- Nunavut Research Institute](#), [Guidebook on Scientific Research in the Yukon](#), et [portail en ligne pour chercheurs, Savoir polaire Canada](#).

GUIDE DE PRÉPARATION DU DOSSIER DE L'UNIVERSITÉ OU DE L'INSTITUTION

FICHE DESCRIPTIVE DE L'INSTITUTION

S'il vous plaît fournir les informations suivantes :

- le titre exact du Comité d'études nordiques de l'université ou de l'institution postsecondaire ;
- le nom et l'adresse postale du président du Comité d'études nordiques ;
- le numéro de téléphone et adresse de courrier électronique si disponible: et ;
- le nom du recteur de l'université/institution postsecondaire ou de la personne désignée.

FICHE DESCRIPTIVE DE COMITÉ D'ÉTUDES NORDIQUES

La Fiche de renseignements du Comité des études nordiques vise à permettre la saisie des renseignements détaillés fournis par le Comité des études nordiques de chacune des institutions concernées. Le Comité du PFSN aimerait en particulier obtenir des renseignements sur les membres du Comité des études nordiques de l'institution, sa façon de procéder pour l'examen, l'orientation de l'université ou de l'institution postsecondaire dans le domaine des études nordiques et tout renseignement supplémentaire pertinent sur les projets de recherche. Des exemples de renseignements supplémentaires comprennent : la justification pour des séjours courts, projets annulés, les substitutions ou étudiants à déterminer et les projets hivernaux.

Il n'est pas nécessaire de revoir ou de résumer l'information fournie dans les demandes et les rapports de recherche. Le comité de gestion ne passera pas en revue le matériel dupliqué. Dans de nombreux cas, il n'y aura pas d'information supplémentaire à signaler.

Une fiche d'information incomplète pourrait se traduire par une réduction du montant alloué à votre université ou institution postsecondaire. Veuillez s'il vous plaît suivre le modèle fourni par le secrétariat du PFSN.

COMPTE RENDU DES RAPPORTS DE RECHERCHE

Ce formulaire est important puisqu'il est utilisé comme état financier. Le président du Comité d'études nordiques doit vérifier que la somme des montants résiduels accumulés au cours des années précédentes est exacte. Rappelons que les Comités d'études nordiques sont tenus responsables de la comptabilité des fonds reçus.

Si des précisions devaient s'avérer nécessaires, le président du Comité d'études nordiques devrait communiquer avec le Secrétariat du PFSN.

NOTES POUR VÉRIFIER RAPPORTS DE RECHERCHE

En bout de ligne, le président doit veiller à ce que les étudiants présentent des formulaires de rapport de recherche complets et précis. Le Président devrait accorder une attention particulière à ce qui suit :

Projets hivernaux

Si des projets hivernaux ont été financés, un rapport final doit être transmis au Comité PFSN avant le 30 Avril. Cependant, au moment de soumettre le dossier au 1er Décembre soumission, les universités et établissements postsecondaires sont priées de fournir autant de détails que possible en ce qui concerne les projets hivernaux. Un rapport préliminaire comprenant les coûts estimés et le nombre de jours sur le terrain, ainsi que toute autre information pertinente doit être incluse dans la soumission

présentée en Décembre. Si un rapport préliminaire n'est pas soumis, le Secrétariat considérera que les fonds n'ont pas été dépensés/engagés et inclura les dollars comme solde. Les projets hivernaux se situent entre le 1er décembre et le 31 mars de l'année suivante.

Résultats de recherches

L'information sur tous les résultats de recherches issues de la recherche soutenue par le PFSN devrait être identifié dans les formulaires de rapport.

Il fait partie des tâches du président de maintenir le contact avec les étudiants et leurs superviseurs jusqu'à ce que toutes les publications de leurs recherches PFSN soutenus ont parus et de faire en sorte que toutes ces publications sont signalées au Secrétariat du PFSN. Toutes les publications qui sont apparues au cours de l'année écoulée doit être signalé avec ce paquet d'demande PFSN. Cela inclut non seulement les publications des étudiants qui ont reçu un soutien PFSN au cours de l'année écoulée, mais aussi des publications qui sont apparues au cours de la dernière année par les étudiants PFSN soutenus par des années précédentes. Lorsque cela est possible, les publications qui sont apparus au cours des années précédentes, mais qui n'a pas encore été signalés, devraient également être signalés. Une liste de ces publications peut être téléchargée via le compte [Formulaires en ligne](#) du président.

Permis / Licences

L'étudiant doit indiquer si le permis des différentes autorités territoriales, provinciales, fédérales ou autres a été obtenus, y compris le nom de l'émetteur et le numéro de permis ou une licence.

Autre

Il est de la responsabilité du superviseur de s'assurer que l'étudiant remplisse son rapport de recherche. Dans le cas où l'étudiant est incapable de le faire, le superviseur doit remplir le formulaire afin de donner un compte rendu de la répartition des fonds du PFSN remis à l'étudiant. Le superviseur et le président doivent ensuite signer le rapport

GUIDE DE PRÉPARATION RELATIF AUX DEMANDES DE SUBVENTION DU PFSN

COMPTE RENDU DES DEMANDES DE SUBVENTION

Ce formulaire doit permettre de préciser le montant total des fonds demandés, le nombre d'étudiants qui présentent une demande de subvention et le solde de l'année précédente.

Le montant total des fonds demandés pour la nouvelle année devrait correspondre à la somme des montants demandés par chacun des étudiants.

NOTES POUR VÉRIFIER LES DEMANDES DE FONDS

Le président doit veiller à ce que les étudiants présentent des formulaires de demande de subvention complets et précis. Le Secrétariat du PFSN se réserve le droit de refuser les demandes incomplètes. La feuille de calcul devrait aider à vérifier si les étudiants fournissent tous les renseignements pertinents. Cependant, le président doit passer en revue et vérifier tous les renseignements contenus dans les demandes de subvention. Le président doit veiller à ce que les renseignements soient contenus à l'intérieur des espaces prévus et que le formulaire a bien été complété par l'étudiant et non le superviseur.

Le Président devrait accorder une attention particulière à ce qui suit :

Admissibilité de l'étudiant

Seuls les étudiants qui effectuent des recherches de thèse sont admissibles au financement, à tout niveau académique. Les assistants de recherche ne sont pas admissibles au financement du PFSN.

Les étudiants qui présentent une demande de subvention doivent être inscrits à l'université ou l'institution qui offre les subventions, sauf s'ils ont conclu une entente spéciale du fait qu'il n'y a pas de Comité d'études nordiques à l'institution qu'ils fréquentent. Dans ce genre de situation, on demande au Comité d'études nordiques de se montrer équitable lorsqu'il examine la demande de l'étudiant et qu'il alloue des fonds. Ils doivent également être le chercheur principal.

Règle d'éthique

L'étudiant doit être au fait des règles d'éthique en matière de recherche et doit indiquer les démarches qu'il a entreprises pour recevoir l'assentiment des communautés locales préalablement à son séjour dans le Nord, et pour obtenir le(s) permis et (ou) la(les) licence(s) de recherche requis. L'obtention de permis ou de licence pour effectuer des

recherches dans le Nord est une obligation légale pouvant entraîner des sanctions pénales.

La compréhension de ce processus fait partie intégrante de l'expérience que l'étudiant doit acquérir dans le Nord. En outre, cette obligation vise à ce que les recherches s'effectuent dans le plus grand respect des communautés locales, tout en aidant à la sécurité de l'étudiant sur le terrain et à la diffusion du projet de recherche parmi les communautés scientifiques et locales (voir l'annexe 2).

Projets internationaux

Les projets internationaux doivent satisfaire à tous les critères qui s'appliquent actuellement aux projets réalisés dans le Nord canadien. De plus, l'étudiant doit fournir les renseignements suivants, sur une feuille distincte :

Les étudiants doivent fournir les informations suivantes:

- un lien direct doit être établie afin d'illustrer comment la recherche à l'étranger proposée bénéficiera les études nordiques au Canada;
- le lien entre cette recherche à l'étranger et les projets de recherche en cours ou à venir de l'étudiant dans le Nord canadien;
- le soutien financier et logistique offert par le pays hôte; et
- la réglementation du pays hôte en matière d'autorisations et de permis.

L'omission de renseignements complets et exacts concernant ces quatre domaines entraîne le rejet de la demande

Cette justification doit être fournie à chaque fois qu'un étudiant envisage de mener la recherche internationale. Par conséquent, même si la recherche est une continuation des années précédentes, la justification doit être fournie à nouveau.

En plus des critères énumérés ci-dessus, les directives de localisation géographique suivantes doivent être appliquées:

- Outre les critères susmentionnés, il faut aussi appliquer les directives suivantes sur les lieux géographiques :
- Les recherches doivent être effectuées dans l'un des sept pays arctiques identifiés par le Conseil de l'Arctique.
- La limite sud du permafrost discontinu (ligne brune) sert de point général de démarcation.
- Les projets de recherche réalisés n'importe où en Alaska, sauf dans "la guirlande des îles Aléoutiennes", sont admissibles.
- On prendra en considération les recherches projetées dans n'importe quelle région du Groenland (Danemark).
- En ce qui concerne l'Islande, on décidera de l'admissibilité en examinant chaque cas individuellement.
- Pour déterminer l'admissibilité des recherches projetées en Russie, la limite sud

du permafrost discontinu, au nord du 58e parallèle, constituera le critère déterminant. En outre, la totalité des territoires du Kamchatka, de Magadan et de la République de Sakha (Yakutia) sont considérés comme admissibles. Les régions situées à l'extérieur de la zone du permafrost discontinu mais adjacentes à l'Océan Arctique seront examinées individuellement.

Demandes pour étudiants « à être déterminé »

Seuls les étudiants de premier cycle peuvent être présentés comme étudiant à être déterminé. Les étudiants diplômés ne sont plus admissibles.

Il est à noter que des détails additionnels doivent être inclus à la fiche descriptive, si une institution soumet une demande pour un étudiant « à être déterminé ». Il est important d'expliquer clairement pourquoi une demande pour un étudiant « à être déterminé » est soumise. Les demandes pour des étudiants « à être déterminés » devraient être soumises en modération étant donné le grand nombre de demandes soumises au PFSN. De plus, si l'université ou l'institution postsecondaire ne réussit pas à trouver des titulaires pour ces demandes, le Comité du PFSN se réserve le droit de refuser, si une demande pour un étudiant « à être déterminé » est faite subséquemment.

Prix spéciaux du PFSN

Le PFSN offre chaque année quatre prix d'excellence d'une valeur de 2500\$ chacun, dans chacune des principales disciplines.

Prix commémoratif Malcolm Ramsay (Sciences biologiques)

Malcolm Ramsay (1949-2000) était professeur de biologie à l'Université de la Saskatchewan et spécialiste de renommée mondiale des ours polaires. Il est décédé dans un accident d'hélicoptère. Il s'est investi activement dans la formation de nombreux jeunes chercheurs de l'Arctique et a appuyé sans réserve le Programme de formation scientifique dans le Nord (PFSN). En l'honneur de sa contribution inestimable, on a créé un prix en son nom.

Prix commémoratif George Hobson (Sciences physiques)

George Hobson (1923-2015) a été le deuxième directeur de l'Étude du plateau continental polaire. Il était géophysicien et se spécialisait en prospection sismique. Il a procédé aux premiers levés sismiques du bassin de Sverdrup, de la Baie d'Hudson et de parties de la mer de Beaufort. Il a travaillé dans chaque province et chaque territoire du Canada. Le Comité du Programme de formation scientifique dans le Nord a eu la chance de le compter parmi ses membres pendant 29 ans. En l'honneur de sa contribution inestimable à la recherche dans l'Arctique et au PFSN, un prix a été créé en son nom.

Prix Robert McGhee (Sciences humaines)

Robert McGhee est archéologue et ses recherches portent principalement sur l'histoire des populations Nord pendant 25 ans. En l'honneur de sa contribution inestimable à la recherche dans l'Arctique et au PFSN, un prix a été créé en son nom. de l'Arctique. Il a fait partie du Comité du Programme de formation scientifique dans le Nord pendant 25 ans. En l'honneur de sa contribution inestimable à la recherche dans l'Arctique et au PFSN, un prix a été créé en son nom.

Prix commémoratif Éric Dewailly (Sciences de la santé)

Au cours de sa carrière, Éric Dewailly (1957-2014), a été professeur en sciences environnementales à la faculté de médecine de l'Université Laval, directeur de l'Unité de recherche en santé publique du Centre médical de l'Université Laval et directeur scientifique du Centre coopératif de l'OMS en santé environnementale. Le Dr Dewailly a été fasciné par l'Arctique canadien et ses gens. Ses recherches se sont concentrées surtout sur la contamination de la chaîne alimentaire marine, l'exposition des gens du Nord aux produits chimiques environnementaux et aux toxines marines, ainsi que sur les résultats de santé liés aux contaminants dans les aliments traditionnels. Le Dr Dewailly a péri lors d'un glissement rocheux à la Réunion. En l'honneur de sa contribution inestimable à la recherche arctique, un prix a été créé en son nom.

Les prix doivent être traités comme bourses d'études; elles n'ont pas à être utilisées pour financer le travail de terrain.

Chaque institution qui présente une demande de bourse est invitée à présenter une candidature pour chacun des prix du NTSP parmi ses candidats actuels du PFSN dans les disciplines correspondantes. Les étudiants sont admissibles comme candidats pour le prix propre à leur « discipline », tel que précisé dans leur demande. Le seul critère pour chacun des prix est l'excellence. La nomination doit être effectuée via le compte du Président du comité ou de la personne déléguée.

Vous devez fournir les renseignements qui suivent pour chaque candidat :

- Nom d'étudiant
- Nom du Prix
- Titre du projet
- Discipline du projet
- Description du projet (maximum 200 mots)
- Justification du prix (Expliquer pourquoi l'étudiant devrait recevoir le prix.)

Quelle que soit l'année, aucun étudiant ne peut être candidat à plus d'un prix du PFSN.

De plus, l'étudiant ne peut remporter un prix du PFSN qu'une fois. Un lauréat d'une année précédente ne peut être candidat à d'autres prix du PFSN.

Les lauréats du prix seront informés par courriel par le président du Comité d'études nordiques après la réunion d'affectation en février. Une lettre sera également envoyée aux lauréats par le président du comité de gestion du PFSN.

Stages de pratique de terrain

Le PFSN ne subventionne pas les stages de pratique de terrain, mais uniquement les projets d'étudiants individuels. Si un groupe d'étudiants travaille sur le même projet général dans une même zone géographique, il faut alors rédiger des descriptions individuelles de projet très distinctes pour chacun, faisant ressortir la contribution unique du candidat à la recherche dans le projet global. Dans ce cadre, il n'y aura aucun malentendu du comité du PFSN dans son interprétation des objectifs de recherche.

TERMES ET CONDITIONS : ARTICLE DE L'ACCORD DE SUBVENTION

En plus des termes et conditions associées aux subventions du PFSN qui sont décrits dans les autres documents du PFSN (Lignes directrices, soumissions originales de l'Université/Institution postsecondaire et la lettre d'accord de subvention) les clauses suivantes doivent être respectées:

Indemnisation

L'Université/Institution postsecondaire indemnifiera le Canada et le dégagera de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation, responsabilité et exigence découlant directement ou indirectement de tout acte, omission ou négligence de l'Université/Institution postsecondaire, de toute violation du présent accord par l'Université/Institution postsecondaire et de toute exécution ou inexécution (en tout ou en partie) des obligations de l'Université/Institution postsecondaire en vertu du présent accord, ainsi que de toute réclamation, responsabilité et exigence qui pourrait découler de la souscription par l'Université/Institution postsecondaire à un prêt, à une location-acquisition ou à toute autre obligation à long terme. Cette obligation d'indemnisation demeurera en vigueur après la résiliation ou l'expiration de présent accord.

Dossiers financiers et comptes

L'Université ou le Collège postsecondaire doit tenir des comptes et des dossiers financiers et non financiers concernant le financement du Programme de formation scientifique dans le Nord et doit conserver ces comptes et registres, y compris toutes les pièces justificatives originales, pour une période de sept ans à compter de la fin de l'année financière visée par le présent accord. De plus, elle doit tenir ces comptes et états financiers en respectant les principes comptables généralement reconnus.

Effet sur les relations entre les parties

Le présent accord ne contient aucune disposition qui crée ou est destinée à créer une relation de mandat, d'association, d'employeur-employé ou de coentreprise entre l'Université/Institution postsecondaire et le Canada, et l'Université/Institution postsecondaire ne doit pas prétendre autre chose.

Reconnaissance du financement du Canada

Lorsqu'une partie propose à l'autre partie de participer à une annonce conjointe publique ou à élaborer et diffuser conjointement des documents de communication publique qui reconnaissent le financement accordé par le Canada en vertu du présent accord, l'autre partie doit rapidement examiner la proposition et donner sa réponse, aussitôt que raisonnablement possible. Lorsque les parties signent un accord écrit sur une telle proposition, elles doivent s'acquiescer de leurs engagements qui en découlent.

Divulgateion auprès du public

Sans que soient limités ses droits, ses obligations ou ses capacités de divulguer des renseignements, le Canada peut divulguer publiquement le nom et l'adresse de

l'Université/institution postsecondaire, le montant du financement accordé en vertu du présent accord, et la nature des services financés en vertu du présent accord.

LISTE DE CONTRÔLE

Veillez vous assurer d'avoir:

1. Complétées et téléversées les copies signées des documents suivants :
 - la fiche descriptive de l'institution et du Comité des études nordiques (signée par le président ou son remplaçant désigné)
 - la candidature des étudiants pour les quatre bourses spéciales (Malcolm Ramsay, George Hobson, Robert McGhee, Eric Dewailly)
2. Approuvé toutes les demandes et les rapports de recherche en utilisant le système SMApply.

Les difficultés techniques lors de l'utilisation des formulaires électronique doivent être portées à l'attention du Secrétariat PFSN avant la date limite du 1er décembre.

Annexe 1 - Liste de contacts

Université	Contact	Téléphone	Courriel
UNIVERSITY OF ALBERTA	Dr. Sally Rice Professor, Department of Linguistics 4-60 Assiniboia Hall University of Alberta Edmonton, Alberta T6G 2E7	780-492-0809	sally.rice@ualberta.ca Trish.fontaine@ualberta.ca
AURORA COLLEGE	Andy Bevan President Office of President Aurora College PO Box 1290 50 Conibear Crescent Fort Smith NT X0E 0P0	867-872-7000	andy.bevan@auroracollege.nt.ca hmeacock@auroracollege.nt.ca
BRANDON UNIVERSITY	Dr. Heather Duncan Northern Scientific Training Program Committee Brandon University 270-18th St. BRANDON MB R7A 6A9	204-727-9656	duncanh@brandonu.ca

**UNIVERSITY OF
BRITISH COLUMBIA**

Dr. Greg Henry
Chairperson
Polar and Alpine Research Committee "Office of
Research Services
102-6190 Agronomy Road
University of British Columbia
VANCOUVER BC V6T 1Z3"

604-822-2895

Greg.henry@geog.ubc.ca

BROCK UNIVERSITY

Dr. Kevin Turner
Assistant Professor "Dept. of Geography
Northern Studies Committee
Brock University
1812 Sir Isaac Brock Way
St. Catharines ON L2S 3A1 "

905-688-5550 ext
5399

kturner2@brocku.ca

**UNIVERSITY OF
CALGARY**

Dr. Patricia Wells
Chair, Northern Studies Committee "Arctic Institute
of North America
University of Calgary
2500 University Drive NW
CALGARY AB T2N 1N4"

403-220-5775

Patricia.wells@ucalgary.ca

**CARLETON
UNIVERSITY**

Derek Mueller
Chair, Northern Research Committee
A329 Loeb
1125 Colonel By Dr.
Carleton University
Ottawa ON K1S 5B6

613-520-2600
ext 1984

derek.mueller@carleton.ca

**CONCORDIA
UNIVERSITY**

Amanda Specht
Coordinator, Research Grants
Office of Research
Concordia University
1455 de Maisonneuve Blvd. West
Montreal, QC H3G 1M8

514-848-2424 Ext.
4886

amanda.specht@concordia.ca
shazma.abulla@concordia.ca

**DALHOUSIE
UNIVERSITY**

Andrew Medeiros
Chair, Northern Studies Committee
Assistant Professor "School for Resource and
Environmental Studies
Dalhousie University
6100 University Avenue, Suite 5010
Halifax NS B3H 4R2 "

902-494-6355

Andrew.Medeiros@dal.ca

**UNIVERSITY OF
GUELPH**

Nicolas D. Brunet
Latornell Professor in Environmental Stewardship;
Assistant Professor
School of Environmental Design and Rural
Development
University of Guelph
Landscape Architecture, Rm 114
50 Stone Rd East, Guelph, Ontario, N1G 2W1

519-824-4120 ext.
54414

nicolas.brunet@uoguelph.ca

INRS

Jérôme Comte
Comité des études nordiques
Institut national de la recherche scientifique
490 rue de la Couronne
Québec, Québec G1K 9A9

418-654-2591

jerome.comte@inrs.ca

**LAURENTIAN
UNIVERSITY**

Dr. Alessandro Ielpi
Harquail School of Earth Sciences, Laurentian
University
935 Ramsey Lake Road
Sudbury, ON
P3E 2C6

705-929-6917

aielpi@laurentian.ca

UNIVERSITÉ LAVAL

Mickael Lemay
Comité d'études nordiques
Université Laval
Québec, Québec G1W 0A6

418-656-2131 x
402503

mickael.lemay@cen.ulaval.ca

**UNIVERSITY OF
LETHBRIDGE**

Dr. Philip Bonnaventure
Chairperson, NSTP Committee University of
Lethbridge
4401 University Drive W
LETHBRIDGE AB T1K 3M4

philip.bonnaventure@uleth.ca

**UNIVERSITY OF
MANITOBA**

Dr. Todd Mondor
Chair, NSTP Committee
A/Vice-Provost (Graduate Education) and Dean of
Graduate Studies Faculty of Graduate Studies
500 University Centre
University of Manitoba
WINNIPEG MB R3T 2N2

204-480-1000

Todd.mondor@umanitoba.ca
laura.mcmillan@umanitoba.ca

McGILL UNIVERSITY

Dr. Kyle Elliott
Chair, Northern Studies Committee McGill
University
859 Sherbrooke St. West
MONTREAL QC H3A 0C4

Kyle.elliott@mcgill.ca

**MCMASTER
UNIVERSITY**

Dr. Susan A. Dudley
NSTP Committee on Northern Studies
McMaster University
1280 Main Street West
HAMILTON ON, L8S 4K1

905-525-8140 X
24004

sdudley@mcmaster.ca

**MEMORIAL
UNIVERSITY**

Dr. Lisa Rankin
Chairperson, NSTP Committee Department of
Archaeology
230 Elizabeth Ave.
Memorial University of Newfoundland
St. John's, NL A1C 5C7

709 864 8368

lrankin@mun.ca
mbutt@mun.ca

**UNIVERSITY OF
MONCTON**

Marie-Andrée Giroux
Chaire de recherche K.-C.-Irving en sciences de
l'environnement et développement durable 18,
Antonine-Maillet
Université de Moncton
Rémi-Rossignol, Local B-007
Moncton, NB E1A 3E9

506 858-4152

Marie-andree.giroux@umoncton.ca

**UNIVERSITE DE
MONTREAL**

Dr. Virginie Portes
Directrice subvention et communication Bureau de
recherche Développement Valorisation
Pavillon 3744 Jean-Brillant, bureau 6320
Université de Montréal
MONTRÉAL QC H3C 3J7

514 343-7909

Virginie.portes@umontreal.ca
pierre.patenaude@umontreal.ca

MOUNT ALISSON UNIVERSITY	Maria Thistle, M.Sc. Director, Office of Research Services Mount Allison University 213 Centennial Hall 65 York St., Sackville NB E4L 1E4	506-364-2618	mthistle@mta.ca
UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK	Dr. Heather Major UNB Northern Studies Committee UNBSJ Dept. of Biological Sciences University of New Brunswick PO Box 5050 SAINT JOHN NB E2L 4L5	506-648-5679	Heather.major@unb.ca
UNIVERSITY OF NORTHERN B.C.	Gary N. Wilson, Ph.D. Chair and Professor, Department of Political Science Coordinator, Northern Studies Program University of Northern British Columbia Traditional Territory of the Lheidli T'enneh 3333 University Way Prince George, BC V2N 4Z9	250-960-5514	gary.wilson@unbc.ca
NUNAVUT ARCTIC COLLEGE	Rebecca Mearns A/President Nunavut Arctic College P.O. Box 600 Iqaluit, NU X0B 0C0	867-979-7200	rebecca.mearns@arcticcollege.ca

UNIVERSITY OF OTTAWA	Audrey R. Giles, Ph.D. Professor School of Human Kinetics 334 Montpetit University of Ottawa Ottawa, ON K1N 6N5	1 613 562 5800 ext.2988	agiles@uottawa.ca
U. QUÉBEC À MONTRÉAL	Alison Derry Comité d'études nordiques Université du Québec à Montréal CP 88888 succ. Centre Ville Montréal, Québec H3C 3P8	514-987-3000 ext. 3375	derry.alison@uqam.ca pascale.martineu@uqam.ca
U. QUÉBEC À RIMOUSKI	Joël Bêty, Ph.D. Département de biologie et Centre d'études nordiques Université du Québec à Rimouski 300 Allée des Ursulines RIMOUSKI PQ G5L 3A1	418-723-1986 ext. 1701	joel_bety@uqar.qc.ca
U. QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES	Alexandre Roy Président par intérim Comité d'études nordiques de l'UQTR Département des sciences de l'environnement Université du Québec à Trois-Rivières 3351, boul. Des Forges Case postale 500 TROIS-RIVIÈRES QC G9A 5H7	819-376-5011 ext. 3318	alexandre.roy@uqtr.ca

QUEEN'S UNIVERSITY	<p>Paul Grogan Chairperson, NSTP Committee Biology Department Room 2508, Biosciences Complex 116 Barrie Street Queen's University KINGSTON ON K7L 3N6</p>	613- 533-6152	groganp@queensu.ca
UNIVERSITY OF SASKATCHEWAN	<p>Doug Clark Northern Studies Committee University of Saskatchewan 117 Science Place Saskatoon SK S7N 5C8</p>	306 966-5405	d.clark@usask.ca
UNIVERSITÉ SHERBROOKE	<p>Alexandre Langlois, Ph.D. Professeur Adjoint / Assistant Professor Centre d'Applications et Recherches en Télédétection (CARTEL) Département de Géomatique Appliquée Université de Sherbrooke 2500 Blvd. de l'Université Sherbrooke QC J1K 2R1</p>	819-821-8000 ext. 65690	A.Langlois2@USherbrooke.ca
SIMON FRASER UNIVERSITY	<p>Dr. George Agnes Associate Dean, Graduate & Postdoctoral Studies MBC1100 Simon Fraser University BURNABY BC V5A 1S6</p>	778-782-3010	gagnes@sfu.ca byue@sfu.ca

**UNIVERSITY OF
TORONTO**

Dr. Laura Brown
Department of Geography, Geomatics and
Environment
University of Toronto Mississauga
3359 Mississauga Rd N,
Mississauga, ON L5L 1C6

905-569-4239

lc.brown@utoronto.ca

TRENT UNIVERSITY

Alex Lawrie
Chairperson
Northern and Polar Studies Committee
Regulatory Compliance Officer
Research Office, Trent University
1600 West Bank Dr.,
Peterborough ON K9J 0G2

705-748-1011 X
7896

alawrie@trentu.ca

**UNIVERSITY OF
VICTORIA**

Dr. Trevor Lantz
Chairperson
Northern Studies Committee
School of Environmental Studies
University of Victoria
VICTORIA BC V8W 2Y2

250-853-3566

tlantz@uvic.ca

**UNIVERSITY OF
WATERLOO**

Dr. Andrew Trant
President's Committee on Northern Studies
Assistant Professor
School of Environment, Resources and Sustainability
University of Waterloo
200 University Avenue West
WATERLOO ON N2L 3G1

519-888-4567 ext. atrant@waterloo.ca
30385

**WESTERN
UNIVERSITY**

Dr. Brian Branfireun
Chair, Northern Studies Committee
University of Western Ontario
Dept. of Biology, Room 2064
Biology and Geological Sciences Building
1151 Richmond St.
London ON N6A 5B7

519-661-2111 x bbranfir@uwo.ca
89221

**WILFRID LAURIER
UNIVERSITY**

Colin Robertson
Northern Studies Committee
Wilfrid Laurier University
75 University Ave West
Waterloo ON N2L 3C5

519-884-0710 crobertson@wlu.ca
x4757

**UNIVERSITY OF
WINDSOR**

Dr. Oliver P. Love
Chairperson
NSTP Committee
Department of Biological Sciences
University of Windsor
401 Sunset Avenue
WINDSOR ON N9B 3P4

519-253-3000 ext. olove@uwindsor.ca
2711

**UNIVERSITY OF
WINNIPEG**

Patricia Fitzpatrick
Northern Studies Committee
University of Winnipeg
515 Portage Avenue
Winnipeg Manitoba R3B 2E9

204.786.9137

researchoffice@uwinnipeg.ca

YORK UNIVERSITY

Professor Laura McKinnon York Hall 225, Glendon
College, York University.
2275 Bayview Avenue, North York, ON M4W 3M6

416-736-2100 X
88481

lmck@glendon.yorku.ca

YUKON UNIVERSITY

Amanda Graham
Chairperson, NSTP Committee
School of Liberal Arts
Applied Arts Division
Yukon University
500 University Drive Box 2799
WHITEHORSE YT Y1A 5K4

867-668-8773

agraham@yukonu.ca

Annexe 2 - Interactions communautaires / Engagement / Ressources

En général, gardez à l'esprit que le partage d'informations et l'établissement de relations de confiance et d'amitié dans la communauté sont ce qui est important - être ouvert et disposé, et chercher des moyens d'être utile dans la communauté et des moyens de tisser des liens avec les gens. Cela peut se produire de plusieurs façons, selon les circonstances : participer à des événements sociaux communautaires; faire du bénévolat; sortir sur la terre avec les chasseurs locaux; visiter les aînés ou les conseils de bande, faire des présentations à des groupes communautaires et à des classes scolaires; être disponible pour répondre aux questions sur la recherche; embaucher des pourvoyeurs et des guides locaux.

Ce qui est approprié dépend du projet et la relation qui a été développée au niveau communautaire. Il est fortement recommandé que les étudiants et / ou leurs professeurs cherchent des partenaires locaux afin de déterminer ce qui est approprié.

Qu'est-ce que la mobilisation de la collectivité? Quelques points à considérer :

- Avec qui ? Traduire les recherches complexes en conséquence.
- Faites le lien expliquant pourquoi cette recherche est importante.
- Demandez aux communautés - que voulez-vous?

Pour résumer, la mobilisation est à qui la recherche est pertinente - être créatif et innovant est la clé!

Stratégie nationale inuite sur la recherche

Polaire demeure déterminé à adhérer à la Stratégie nationale de recherche sur les Inuits de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), qui décrit les actions coordonnées requises pour améliorer la façon dont la recherche dans l'Inuit Nunangat est régie, financée, menée et partagée.

De plus amples renseignements (disponible en anglais seulement) sur la Stratégie nationale inuite sur la recherche sont disponibles à l'adresse <https://www.itk.ca/national-inuit-strategy-on-research/>.

Mener des recherches dans les territoires

Vous trouverez ci-dessous des ressources importantes concernant la conduite de recherches dans les territoires.

Territoires du Nord-ouest

Programme des sciences des Territoires du Nord-Ouest (priorités dans les Territoires du Nord-Ouest):
<https://nwtresearch.com/research/nwt-research-policies/nwt-science-agenda>

Licence de recherche scientifique :

<http://nwtresearch.com/licensing-research/scientific-research-license>

Communiquer la recherche :

<http://nwtresearch.com/licensing-research/communicating-research>

Base de données de recherche des TNO :

<http://nwtresearch.com/licensing-research/nwt-research-database>

Comité d'éthique de la recherche du collège Aurora:

<http://nwtresearch.com/licensing-research/aurora-college-research-ethics-committee>

Yukon

Le gouvernement du Yukon a produit un guide sur la recherche scientifique dans le Yukon qui a des informations sur le processus de demande et les exigences de licence.

Pour tous renseignements :

http://www.tc.gov.yk.ca/scientists_explorers.html

Le Centre de recherche du Yukon accueille un certain nombre de programmes et de services avec l'objectif commun de développer la recherche collaborative, l'innovation et la sensibilisation qui répond aux besoins des gens du Nord. Il fournit également un certain nombre de services qui soutiennent la recherche et l'innovation. Ces services comprennent : le financement de la recherche, des laboratoires, des locaux de soutien, une résidence pour les chercheurs, et le soutien logistique. Le Centre de recherche a également des lignes directrices sur les protocoles pour faire de la recherche avec les Premières nations du Yukon. Pour plus d'informations:

<http://www.yukoncollege.yk.ca/research/>

Nunavut

Le lien vers toutes les informations pour effectuer des recherches au Nunavut peuvent être trouvés à l'Institut de recherche du Nunavut au : <http://www.nri.nu.ca/>

Autre

Le Réseau canadien des opérateurs de recherche du Nord (CNNRO) est un réseau d'installations de soutien à la recherche fournissant des services techniques spécialisés aux secteurs de la recherche scientifique universitaire, gouvernemental, privé et international. Les installations fournissent le savoir-faire et l'infrastructure qui permettent la recherche dans les régions arctiques et sous-arctiques du pays.

<http://cnnro.ca/>

Le Nord canadien présente d'importantes variations géopolitiques, environnementales et culturelles qui rendent la recherche dans la région à la fois passionnante et stimulante. En tant qu'organisme national responsable de l'avancement des connaissances dans le Nord canadien, Polar Knowledge Canada (POLAR) a compilé le matériel en ligne suivant pour aider les chercheurs à se préparer pour leur visite. Ces ressources fournissent les meilleures pratiques, ainsi que des informations spécifiques à une région, pour mener des recherches au Nunatsiavut (nord du Labrador), au Nunavik (nord du Québec), au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. <https://www.canada.ca/fr/savoir-polaire/financementchercheurs.html>

Annexe 3 – Carte géographique des limites du PFSN



- Situé à <http://arcg.is/1vGHyr>
 - Veuillez noter que plusieurs cartes de référence de base (arrière-plans) sont disponibles via le bouton Basemap en haut de la visionneuse. Les outils de mesure sont disponibles à proximité de la barre d'outils supérieure.
- Remarques: La limite géographique du PFSN comprend l'étendue du pergélisol et l'abondance de la glace de sol tel qu'indiqué dans la 5e édition (1978 à 1995) de l'Atlas national du Canada.